

# RAPPORT

# ANNUEL

# 2024



LA COOPÉRATION AGRICOLE  
NUTRITION ANIMALE

# RAPPORT ANNUEL 2024

<b>Edito</b> .....	P.3
<b>Nos temps forts</b> .....	P.4

## Une action qui s'articule autour de 5 axes pour l'élevage

1. Gagner en efficacité .....	P.7
2. Œuvrer pour la compétitivité des filières d'élevage .....	P.10
3. Décarboner et réduire les impacts environnementaux .....	P.15
4. Contribuer à la santé et au bien-être animal .....	P.19
5. Nourrir les animaux pour nourrir la population en diversité et en qualité.....	P.21

<b>Notre gouvernance</b> .....	P.23
<b>Evolutions de l'équipe</b> .....	P.24

## Annexes

Liste Commissions et GT .....	P.25
Le réseau Filières .....	P.26
Boîte à outils (guides et outils) .....	P.29



# Edito



David Saelens Président  
Nutrition Animale

## Pour un élevage décarboné et compétitif

Dans un contexte où les enjeux économiques, environnementaux et sociétaux sont multiples, nous, coopératives agricoles de nutrition animale, avons plus que jamais la responsabilité de contribuer à la souveraineté de l'élevage français. Ce rapport annuel illustre notre engagement collectif, porté par un plan sectoriel ambitieux structuré autour de cinq axes clés, élaboré en étroite collaboration avec le SNIA et l'AFCA-CIAL.

Le premier axe, **Gagner en efficacité**, met l'accent sur l'optimisation des ressources. Grâce à des outils innovants comme ORIFLAAM, nous renforçons notre capacité à mieux connaître et valoriser les matières premières utilisées dans l'alimentation animale. Cette maîtrise nous permet d'améliorer l'efficacité de nos filières, tout en garantissant des performances économiques et environnementales accrues.

Le deuxième axe, **Œuvrer pour la compétitivité des filières d'élevage**, est au cœur de notre mission. Pour soutenir la compétitivité de nos filières, nous devons anticiper les évolutions du marché et ajuster nos stratégies. Les études prospectives que nous avons menées cette année mettent en lumière les défis auxquels nous sommes confrontés, mais aussi les opportunités de redynamisation.

Le troisième axe, **Décarboner et réduire les impacts environnementaux**, témoigne de notre engagement en faveur d'une agriculture durable. Réduire l'empreinte carbone de l'alimentation animale de 20% d'ici cinq ans est un objectif ambitieux, mais atteignable. Cette année, nous avons lancé un guide méthodologique « carbone » qui permet aux entreprises de mesurer l'empreinte carbone de leurs produits. Ce cadre constitue une avancée essentielle pour harmoniser les pratiques et accompagner la transition écologique de notre secteur.

Le quatrième axe, **Contribuer à la santé et au bien-être animal**, incarne notre volonté d'accompagner les éleveurs dans l'évolution de leurs pratiques. En réduisant l'usage des antimicrobiens et en favorisant des solutions nutritionnelles innovantes, nous participons activement à l'amélioration de la santé animale et au bien-être dans les élevages. Ces initiatives s'inscrivent dans une dynamique de progrès continu, qui répond aux attentes croissantes de la société et des consommateurs.

Enfin, le cinquième axe, **Nourrir les animaux pour nourrir la population en diversité et en qualité**, met en lumière notre rôle central dans la sécurité alimentaire. Nous continuons à œuvrer pour réduire la dépendance aux protéines importées, tout en développant des filières locales, garantes de durabilité et de résilience. L'engagement renouvelé de notre secteur à atteindre 100% de soja non déforestant d'ici 2025 est un signal fort de notre volonté de concilier performances économiques et respect de l'environnement.

En conclusion, ce rapport annuel 2024 reflète notre volonté collective de bâtir une filière résolument tournée vers l'avenir. Ensemble, nous avons les moyens de relever les défis qui se présentent à nous et d'assurer la compétitivité, la durabilité et l'innovation de notre secteur.

Je vous souhaite une excellente lecture.

# Nos temps forts :

## Octobre 23

**Au Sommet de l'élevage à Cournon**, signature de la Charte sécurité des livraisons en élevage

## Novembre

La Coopération Agricole **Nutrition Animale** tient sa convention annuelle sur le thème « **Penser autrement les approvisionnements** »

## Décembre

**Assises** de La Coopération Agricole à **Dijon**

## Janvier 24

Redéfinition de notre stratégie de **communication**

## Février

- **Rencontre adhérents** Nutrition animale  
- Lancement de la campagne « Réseaux sociaux » de sensibilisation des éleveurs à la sécurité et à la **biosécurité**  
- Lancement du **plan souveraineté élevage** par le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et **rencontre avec le Cabinet du Ministre**

## Mars

- **LCA NA et le SNIA** formulent auprès de l'ADLC une **demande d'orientation informelle** sur leur projet de guide méthodologique carbone  
- Rencontre avec la **DGE** sur le dossier **Souveraineté additifs**

## Avril

- **Séminaire d'équipe à Honfleur**  
- Voyage **AINACO** en Italie  
- **Remise** au ministre de l'Agriculture du **plan sectoriel Nutrition animale**

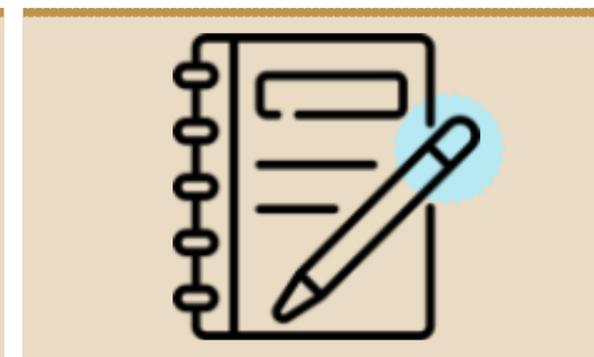
## Mai

- Lancement du **projet OGM-Check**  
- La **France** en force au **Congrès** de la **FEFAC**

## Juin

- **Conseil de section délocalisé à Rodez** et rencontre avec les **adhérents** de la région  
- Journée **Carbone Nutrition animale** : présentation du **guide** méthodologique « **carbone** » aux **adhérents** et aux partenaires des filières - **avis positif** de l'ADLC

## Juillet



## Aout

## Septembre

- Lancement du **Thema « Biosécurité et Sécurité en élevage »**  
- **Présentation** des **conclusions** du projet **DEPOSE**  
« **Dématérialisation** et **Établissement** du **Protocole Obligatoire** de **Sécurité en Elevage** »



# 5 axes / 5 chapitres

## Un plan sectoriel ambitieux pour accompagner l'élevage

Dans le cadre du plan gouvernemental de reconquête de la **souveraineté** de l'élevage, la nutrition animale, a défini son [plan sectoriel](#).

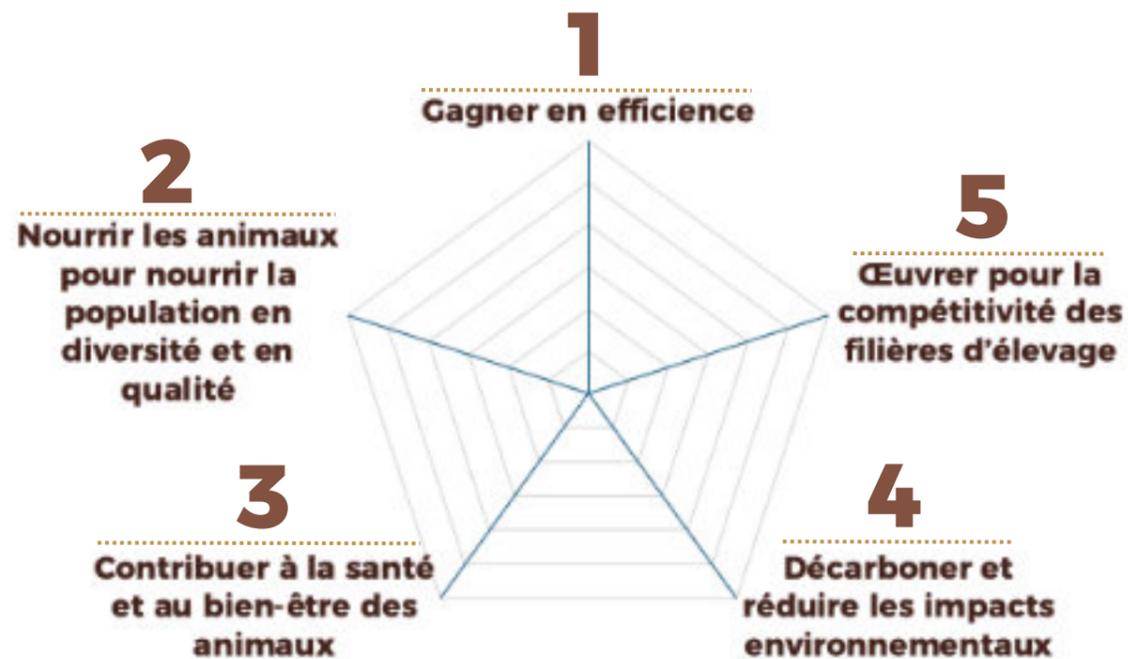
Ce document **stratégique** réunit les **propositions** communes des trois organisations professionnelles françaises du secteur : **La Coopération Agricole Nutrition animale**, le **SNIA** et **l'AFCA-CIAL**. Ces propositions visent à contribuer à la souveraineté l'élevage français en concourant à sa **performance économique, sanitaire et environnementale**.

Il est décliné en **5 axes**, pour une souveraineté **décarbonée** et **compétitive**. Au-delà, de ces axes, il identifie également les efforts de recherche nécessaires pour atteindre ses **ambitions**.

Ce **plan** a été remis au **gouvernement** fin **avril** et partagé avec les filières animales et végétales (Interprofessions et instituts techniques) début **mai**. Son volet « **recherche** » a d'ores et déjà alimenté la réflexion de la **"Task force"** recherche élevage animée par la **DGER**.



## Ces 5 axes servent de fil rouge au rapport d'activités



# Gagner en efficience

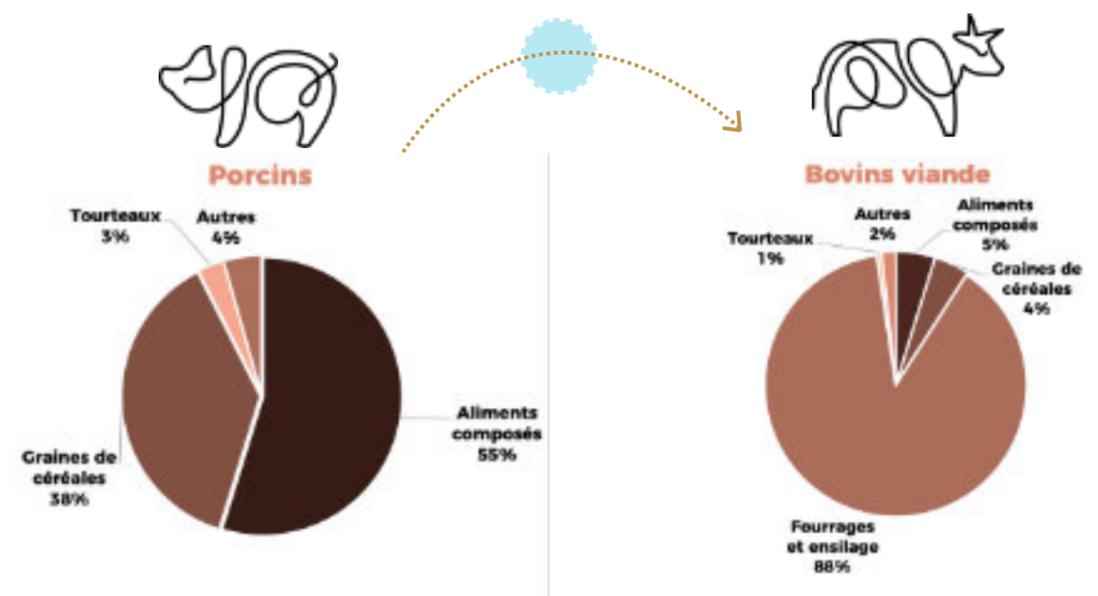
## 1. Optimiser la valorisation des MP disponibles

### Mieux connaître la ressource disponible avec ORIFLAAM

**ORIFLAAM est un outil collectif de suivi des matières premières utilisées par les animaux d'élevage en France.** La Coopération Agricole Nutrition animale a été motrice, aux côtés de FranceAgriMer et des Interprofessions, dans la mise en place de cet outil qui permet de disposer désormais d'une vision globale et partagée sur la consommation alimentaire du cheptel français. ORIFLAAM permet ainsi de disposer d'éléments robustes sur la ration des animaux (matières premières utilisées directement à la ferme ou achetées par l'éleveur, aliments du commerce et fourrages) avec une segmentation entre les principales espèces et les principaux segments de marché (standard, non OGM et bio). Au-delà, il permet de disposer d'un ensemble d'indicateurs économiques, environnementaux et sociétaux, essentiels au suivi de l'impact des politiques publiques en faveur de la souveraineté ou de la décarbonation. Les principaux indicateurs sont désormais disponibles à tous sur le site <https://oriflaam.fr/>



Ce projet d'une durée initiale de 3 ans entre dans sa dernière année. Convaincu de l'intérêt du projet dans l'amélioration des connaissances sur les ressources disponibles et leur utilisation, La Coopération Agricole Nutrition Animale, travaille aux côtés de FranceAgriMer à sa pérennisation.



### Faciliter l'accès à l'innovation variétale

Pour La Coopération Agricole, la sélection et l'innovation variétale sont un des leviers déterminants pour permettre aux filières agricoles de mener leurs transitions. A ce titre, en permettant d'accélérer la sélection végétale au sein d'une même espèce, les NGT (« new genomic technologies ») ont un intérêt manifeste pour aider le secteur agricole à développer rapidement des agrosystèmes résilients et durables.

Depuis plusieurs années, La Coopération Agricole appelle à une clarification du statut réglementaire des variétés obtenues grâce à ces technologies. La publication le 5 juillet 2023 par la Commission européenne, de son projet de règlement relatif aux NGT répondait clairement à notre attente.

La Coopération Agricole s'est engagée aux côtés du Collectif innovation variétale, de la FEFAC et du COPA-COGECA, pour soutenir ce projet auprès des parlementaires français et européens et des pouvoirs publics français.

Malheureusement, si la position du Parlement européen a été adoptée le 7 février 2024 et confirmée le 24 avril 2024, le Conseil des ministres de l'UE n'est pas parvenu à une position de compromis malgré les efforts des présidences espagnoles puis belges, privant les opérateurs d'un cadre clair à court terme. Cet échec est particulièrement regrettable après quatre années de travaux menés par la Commission européenne et le Parlement européen. Si la présidence hongroise a annoncé début juillet vouloir faire avancer le dossier, elle a pris un virage radicalement différent par rapport aux compromis jusqu'à présent sur la table, notamment en termes de traçabilité.

Aussi, La Coopération Agricole reste mobilisée aux côtés de ses partenaires pour permettre aux agriculteurs d'accéder sereinement aux variétés végétales obtenues à l'aide de ces technologies, tout en préservant la compétitivité des chaînes d'approvisionnement. Elle appelle également à une pleine harmonisation UE du « non OGM ».



## 2. Développer une alimentation de précision

### Mieux partager les données en filières pour gagner en efficacité

Que ce soit à l'échelle de l'élevage, de l'usine d'aliment ou des filières, énormément de données sont générées. Elles sont cependant souvent sous-utilisées faute de standardisation et d'échanges. Or, pouvoir croiser les données de production et d'alimentation et pouvoir les transmettre facilement peut permettre de toujours mieux améliorer les performances, économique et sanitaire mais aussi sociale et environnementale des élevages et des filières. Forte de cette conviction, La Coopération Agricole Nutrition animale participe depuis 2021 aux travaux de standardisation des données d'alimentation du troupeau bovin laitier, initiés par le CNIEL. Après une phase d'expression des besoins menés dans le cadre de NUMAGRI, les travaux de développement d'un standard ont été confiés à GS1.

Ils ont abouti à la définition de règles d'identification, à la création d'une carte d'identité des aliments et au format standard du bon de livraison. Le projet, baptisé BOVALIM, est désormais entré dans une phase test de la solution développée pour évaluer son comportement à l'épreuve de la réalité, l'améliorer et préparer son déploiement à plus large échelle. Le projet a également fait l'objet de plusieurs webinaires de présentation, ouverts aux adhérents.

### Explorer les potentialités de l'IA

Au-delà de l'échange de données, le traitement de la donnée est clé si on souhaite la mobiliser au service de la performance de la nutrition animale et de l'élevage. Dans ce domaine, les potentialités de l'Intelligence Artificielle, sa capacité à traiter rapidement un grand nombre de données doivent être mobilisées pour développer des systèmes d'alimentation de précision afin d'ajuster les apports nutritionnels en temps réel, en tenant compte des composantes économique, zootechnique et environnementale.

Sur la base de cette réflexion le Conseil de section Nutrition animale de LCA a souhaité lancer une pré-étude au sein de la section sur les apports potentiels de l'utilisation de l'Intelligence Artificielle pour notre secteur. L'objectif sera d'identifier les usages de l'IA dans les métiers de la nutrition animale, les outils disponibles, les critères de choix...

Ces travaux seront lancés à l'occasion de la session interne de notre Convention 2024 pour se dérouler sur l'année 2025.



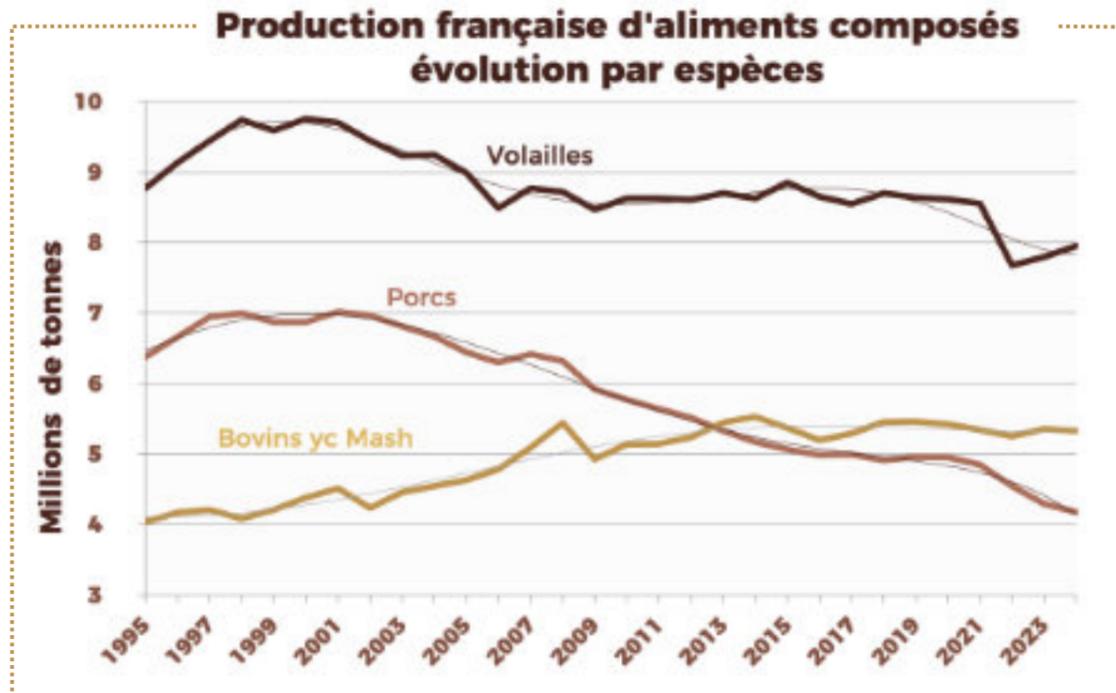
# Œuvrer pour la compétitivité des filières d'élevage

## 1. Connaitre et évaluer pour mieux anticiper

### Assurer un suivi statistique de la production d'aliments composés

LCA NA bénéficie, en partenariat avec le SNIA, d'une délégation de service public de la part du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire pour assurer le suivi mensuel de la production d'aliments composés par l'ensemble des usines actives sur le territoire national, départements et territoires ultra-marins inclus. Ce suivi détaillé et opérationnel permet d'éclairer régulièrement les filières et les professionnels sur l'évolution de l'activité et, par-là, sur celle des filières animales.

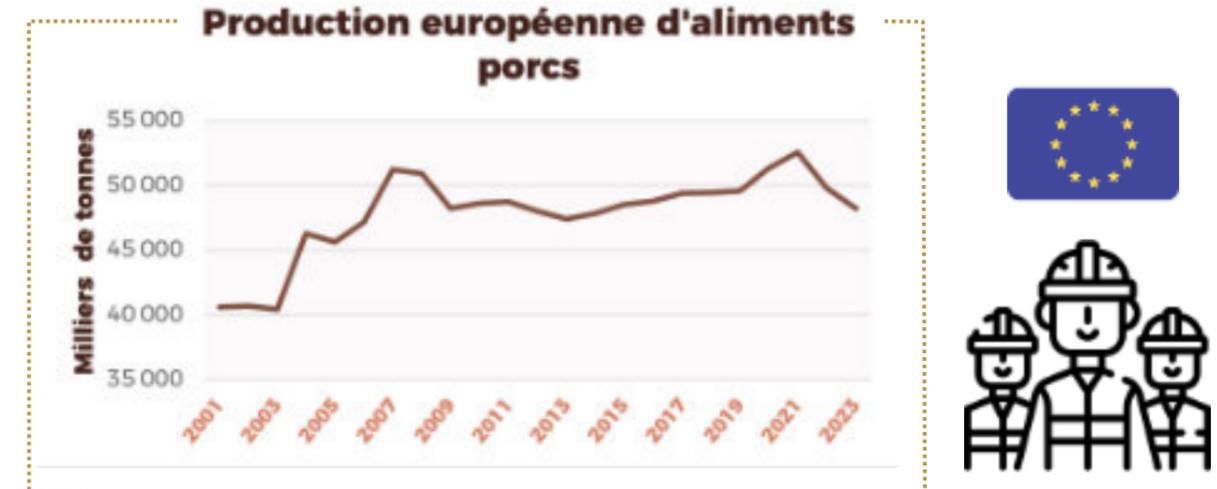
### Focus 1 : En France, stabilisation en 2023, rebond attendu en 2024 mais des disparités



Après la baisse historique de 1,4 millions de tonnes en 2022 lié notamment à l'influenza aviaire et la décapitalisation en porcs et bovins, la production 2023 est en léger retrait de 0,7%. Cette stabilité cache en réalité des disparités entre les filières :

- **Les aliments pour ruminants** (+1,1%) ont bénéficié des prix soutenus de la viande et du lait ainsi que d'une météorologie défavorable à la production de fourrages. Cette bonne dynamique devrait se prolonger sur 2024.
- **En porcs**, la décapitalisation s'est poursuivie en 2023 avec comme conséquence un recul de 5,5% de la production d'aliments porcs. En 2024, la décroissance se poursuit mais à un rythme moins rapide.
- **Les aliments volailles**, très fortement impactés par l'influenza aviaire l'année précédente, ont récupéré en 2023 une petite partie des volumes perdus. Cette reprise s'est poursuivie en 2024 sans pour autant renouer avec les niveaux d'avant crise.

### Focus 2 sur la production européenne d'aliments porcs :



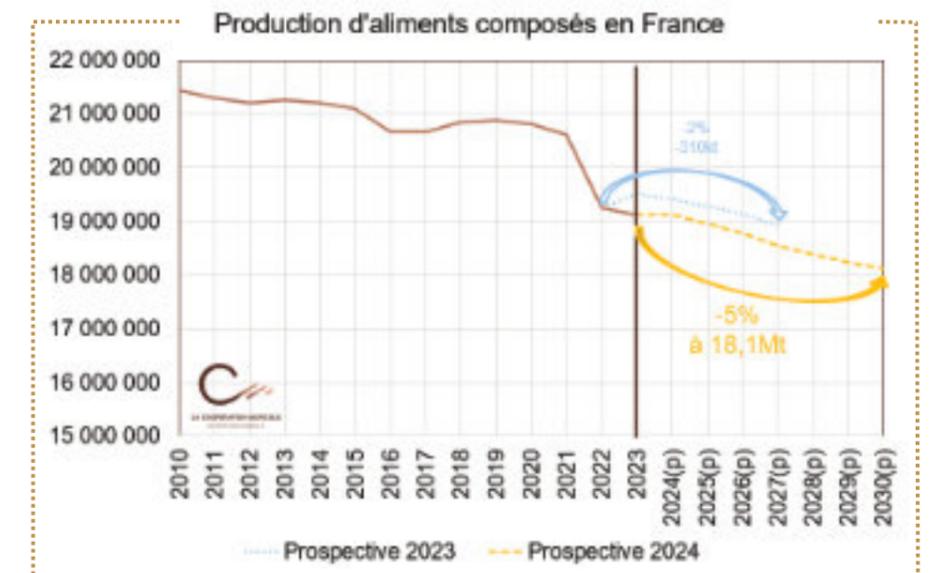
Si le focus précédent montre que la production française d'aliments porcs a baissé de 11,4% entre 2021 et 2023, ce second focus illustre le fait que ce phénomène ne se limite pas à notre pays. Si la production européenne d'aliments porcs a atteint un pic en 2021 avec 52,6 millions de tonnes, la production a chuté les 2 années suivantes pour atteindre 48,2Mt en 2023 (-8,4% en 2 ans). La production allemande a, pour sa part, chuté de 15% sur cette période.

### Développer des études pour éclairer les filières

En 2022, La Coopération Agricole Nutrition animale avait mené une première étude prospective, afin de disposer d'une visibilité à moyen terme sur l'activité du secteur. Fort du succès rencontré, le Conseil de section a souhaité sa reconduction en 2024, selon la même méthodologie.

### Vers une production d'aliments composés à 18Mt en 2030 ?

**Cette étude** rendue publique en juin 2024, conforte et affine les facteurs d'évolution identifiés en 2023. Elle donne également une perspective d'évolution plus pessimiste que celle anticipée en 2023, principalement du fait d'une reprise avicole plus tardive et plus timide qu'initialement espérée.



### Faire vivre les indicateurs aliments

Depuis de nombreuses années, le secteur et les filières monogastriques ont développé un ensemble d'indicateurs pour suivre les évolutions du coût alimentaire des productions animales : IPAA, IPAMPA, Indice IFIP, Indices ITAVI ou Indice poudeuse bio et Indice poulet bio élaborés en 2022/2023 par les syndicats de la nutrition animale à la demande du CNPO.

En 2021, la loi EGALIM2, en rendant obligatoire la proposition et la publication d'indicateurs de coût pertinents de production en agriculture, a tout particulièrement mis sous le feu des projecteurs nos indicateurs aliments et renforcé leur usage.

Cependant, ces indicateurs se doivent d'être régulièrement challengés, pour en vérifier la pertinence et la crédibilité et les ajuster, le cas échéant, aux évolutions des marchés (nouvelles matières premières, nouveaux points de cotation...) et de la technique (évolution des contraintes nutritionnelles par exemple).

Sur ce front, 2024 aura été marqué par plusieurs chantiers :

- Après 6 mois de phases test réussies, les syndicats de la nutrition animale ont transféré la gestion des indicateurs volailles bio à l'ITAVI.
- Des travaux d'actualisation de l'indice IPAA avec La Dépêche - Le Petit Meunier, d'une part, et des indices ITAVI conventionnels avec l'ITAVI, d'autre part, ont été initiés.

## 2. Aider à sécuriser l'accès aux intrants

### Accompagner le développement de filières protéines végétales locales

Depuis de nombreuses années, La Coopération Agricole Nutrition animale milite pour la réduction de la dépendance de l'élevage aux protéines d'importation, soja notamment, au travers du développement de productions locales de protéines végétales.

A ce titre, la section contribue à la définition des différents guichets ouverts dans le cadre de la planification écologique voulue pour le gouvernement, afin que le cadre des Appels à Manifestation d'Intérêts et les Appels à Projets lancés par FranceAgriMer soit le plus en adéquation possible avec les besoins et les projets des coopératives.

La section est également partie prenante du projet

CAP Protéines + sur le volet intitulé « Solutions pour alimentation animale et approche territoriale ». Elle contribuera à la mobilisation des acteurs pour la mise en œuvre de stratégies d'accroissement de la souveraineté, pour proposer des solutions concrètes et transférables d'amélioration de la souveraineté alimentaire.

### Accompagner la mise en œuvre opérationnelle du règlement européen visant à lutter contre la déforestation

Le règlement européen de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts a été publié au Journal officiel de l'Union européenne le 9 juin 2023 et doit entrer en vigueur en décembre 2024. Il interdira la mise sur le marché ou l'exportation depuis le marché européen de produits ayant contribué à la déforestation ou à la dégradation des forêts après le 31 décembre 2020.

Ainsi, La Coopération Agricole Nutrition animale travaille depuis 2023 à la mise en œuvre opérationnelle de ce règlement européen qui revêt des enjeux majeurs pour les fabricants d'aliments. Elle a menée de nombreuses actions dans ce domaine :

- Interpellation des autorités nationales sur le défaut d'anticipation et de clarification tant sur les éléments de preuves devant accompagner chaque lot de matière première que sur les modalités pratiques de contrôles des déclarations de diligence raisonnée.
- Participation au groupe de travail, mené par Terres Univia, qui échange avec le ministère de la Transition écologique et le ministère de l'Agriculture et la Souveraineté alimentaire sur la mise en place opérationnelle du règlement. L'ensemble des questions des fabricants d'aliments y sont remontées.
- Réalisation de webinaires de présentation des actions à mettre en place par les fabricants pour se conformer au règlement européen ; création de groupes de travail pour faire remonter les interrogations et les inquiétudes.
- Interpellation des importateurs pour apporter de la visibilité aux entreprises du secteur. L'absence d'offre en soja et produits de soja pour 2025, tant en volume qu'en cotation, a longtemps privé les coopératives et leurs éleveurs de visibilité sur leurs approvisionnements en soja.

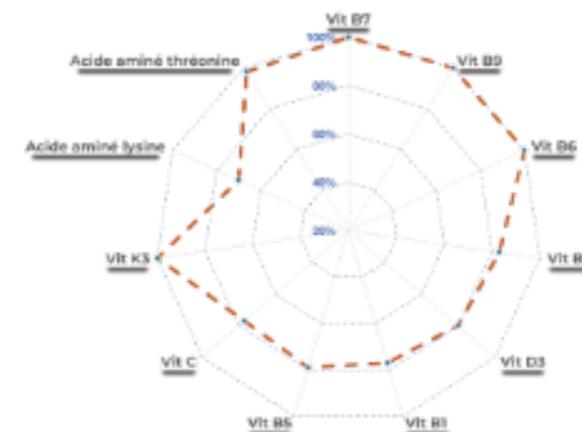
### EUDR : Un surcoût pour l'élevage français

Au-delà des incertitudes sur les approvisionnements en soja, se pose la question du surplus financier que crée cette réglementation pour les entreprises et pour les filières animales. Les premières offres, sorties à l'été 2024 pour janvier 2025, cotent le soja « **garantie sans déforestation** » avec une surprime entre 30 et 50 euros la tonne. Sur les quelques 2,7 millions de tonnes de soja importées en 2023, le surcoût pour la filière se situerait entre 81 et 135 millions d'euros.

### Sensibiliser à la dépendance de l'UE en vitamines et acides aminés

En partenariat avec l'AFCA-CIAL et le SNIA, La Coopération Agricole Nutrition animale a alerté à plusieurs reprises les pouvoirs publics (ministère de l'Agriculture et ministère de l'Industrie) sur la situation de dépendance du secteur et de l'élevage vis-à-vis des pays tiers, et plus particulièrement de la Chine, pour l'approvisionnement en de nombreux additifs essentiels pour l'alimentation des animaux, au premier chef desquels les vitamines et les acides aminés.

Ces différentes alertes, relayées également par ANVOL et INAPORC, ont contribué à sensibiliser le gouvernement sur la nécessité d'accompagner l'entreprise Metex dans ses difficultés et à maintenir ses outils de production sur le territoire français.



### Une année active pour la commission Matières Premières

La commission Matières Premières, commune entre La Coopération Agricole et le SNIA, travaille sur les différentes problématiques « matières premières » rencontrées par les fabricants d'aliments composés. Au cours des 12 derniers mois, trois sujets ont été au cœur de son agenda :

- La hausse de la présence d'insectes dans les matières premières,
- L'application du règlement européen de lutte contre la déforestation
- Les sollicitations du Syndicat de Paris en lien avec les contrats types (Incograins et RUFRA).

2023 a également été l'occasion de faire intervenir la Chambre Arbitrale Internationale de Paris pour une matinée de formation des membres de la Commission au fonctionnement de l'arbitrage.



### 3. Optimiser les process et la logistique

Dans ce domaine, les travaux syndicaux sont portés par les Commissions « enjeux industriels » et « logistique ».

#### Optimiser la charge utile

Depuis de nombreuses années, La Coopération Animale milite pour une optimisation de la charge utile des camions, dans le double objectif de réduire le coût et l'impact environnemental du transport. Deux mesures techniquement simples, permettre le 44T transfrontalier et augmenter le PTAC des porteurs (passage de 32 à 35 T), apporteraient des gains significatifs et rapides... mais elles semblent se heurter à un mur politique difficilement compréhensible, que nous ne désespérons pas d'ébranler.

#### Contribuer à la sobriété hydrique

En ce qui concerne le process, nos travaux se sont concentrés cette année sur la rédaction d'un plan de sobriété hydrique pour la profession. Ce plan identifie les différents usages de l'eau du secteur ainsi que les bonnes pratiques en matière de gestion de la consommation hydrique. Il a été intégré dans le Plan de Sobriété Hydrique de la filière agro-alimentaire dont la rédaction a été confiée par le Gouvernement conjointement à l'ANIA, La Coopération Agricole et Pact'Alim.



Consommation d'eau du secteur **260 000 m<sup>3</sup>/an** (estimation)

#### Développer une culture de la sécurité des personnes en usine

Au-delà de leurs conséquences humaines, les accidents au travail et les maladies professionnelles ont de forts impacts sur l'organisation et l'économie de l'entreprise. De ce fait, la sécurité des salariés est un élément de performance de l'entreprise et un enjeu majeur pour nos secteurs d'activité.

Aussi, depuis 2020, La Coopération Agricole, le SNIA et l'ANMF travaillent conjointement à développer une culture de la sécurité au travail au sein des usines. La première phase de ce travail a conduit à la publication début 2023 d'un guide méthodologique d'évaluation des guides professionnels. La seconde phase, porte sur la réalisation d'un module de formation « clé en main » à la sécurité en usine. Initialement prévue sur 2023/2024, elle a été retardée d'un an à la suite d'une modification des modalités de financement de cette phase par OCAPIAT. La troisième phase, basée sur la constitution d'une communauté de référents santé / sécurité au travail chargée de comprendre les retours d'expérience des entreprises et d'adapter au mieux le plan de prévention à leurs attentes démarrera au 4ème trimestre 2024.



## Décarboner et réduire les impacts environnementaux

L'alimentation, poste essentiel du coût de revient des produits animaux mais également de son impact carbone, est un facteur clef pour répondre aux enjeux de décarbonation de l'élevage et contribuer à des productions animales durables et nourricières. En effet, l'alimentation des animaux contribue pour 50 à 70 % de l'impact GES global des monogastriques et pour environ 1/3 de celui des ruminants. En outre, la nutrition est également un des leviers d'action pour réduire les émissions de méthane des ruminants.

Sur la base de ce constat, la profession a structuré une feuille de route décarbonation volontariste. Son ambition, affichée lors de notre convention 2023 : réduire de 20% l'impact carbone de notre secteur d'activité, et par là de l'alimentation des élevages, à horizon 5 ans, en cohérence avec les ambitions de la planification écologique du gouvernement

Les orientations de la planification écologique  
Neutralité carbone à l'horizon 2050

Pour le secteur agricole  
Réduction de 46% des émissions d'ici à 2050, et de 16% d'ici à 2030 par rapport à 2020



### 1. Guider les entreprises dans l'évaluation de l'empreinte environnementale des aliments composés

L'une des actions prioritaires du secteur d'activité est de mettre à disposition des outils de mesure permettant de quantifier les GES des produits de nutrition animale et leur influence sur les produits animaux. Pour disposer de données d'empreinte environnementale « produit » fiables et comparables entre elles, La Coopération Agricole Nutrition animale et le SNIA ont travaillé à structurer un cadre harmonisé de calcul de l'empreinte carbone des aliments composés basé sur des règles d'utilisation des données à mobiliser. Ce cadre contribuera à la standardisation du calcul de l'empreinte environnementale des aliments composés.

Ce guide sectoriel s'inscrit dans le cadre des travaux de la Commission européenne liés à l'étiquetage environnemental des produits (Green Labelling notamment) et ceux de la FEAC sur le calcul de l'impact environnemental des aliments composés, travaux auxquels La Coopération Agricole Nutrition animale participe activement. Une attention particulière sur les orientations françaises en termes d'affichage environnemental est également considérée dans le cadre de ces travaux.

Le cadre méthodologique s'inscrit également pleinement dans les travaux menés par les filières animales et plus spécifiquement par les instituts techniques agricoles afin que les aliments composés soit pris en compte dans les calculs environnementaux réalisés à l'échelle des exploitations agricoles.

Le guide propose un cadre méthodologique sectoriel pour le calcul de l'empreinte environnementale des aliments composés destinés aux animaux de rente en France. Il vise à fournir les références méthodologiques et les données permettant de structurer le calcul de l'empreinte environnementale des aliments composés et structurer la communication de ces informations.

Ce guide a été soumis à l'Autorité de la Concurrence qui a rendu un avis d'orientations informelles en juin 2024 dans lequel elle reconnaît que cet outil est favorable à la normalisation et aux objectifs de développement durable.

Il a été présenté, dans sa version projet, aux adhérents des syndicats et à nos parties prenantes (Interprofessions, instituts techniques, membres des filières, pouvoirs publics...) le 20 juin 2024, lors d'une réunion qui a accueilli une centaine de participants. La version opérationnelle du guide a été mise à disposition des entreprises de nutrition animale début septembre 2024.

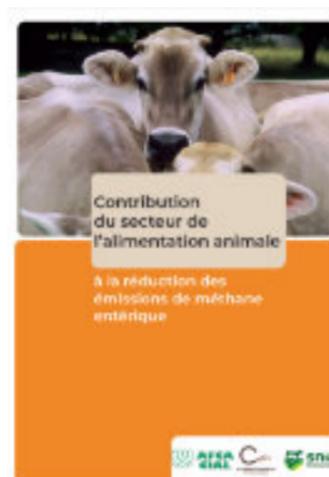
Enfin, afin de garantir la fiabilité des données issues de cette méthode qui seront transmises aux filières, un dispositif de vérification sera mis en place par OQUALIM, avec une opérationnalité prévue pour le premier semestre 2025.

## 2. Identifier les principales solutions alimentaires permettant de réduire les émissions de méthane des ruminants

Le méthane contribue pour environ 1/3 des émissions de Gaz à Effet de Serre des ruminants et est directement lié à la fermentation entérique. Par l'alimentation, il est possible d'agir sur cette fermentation entérique et de réduire les émissions de méthane de l'élevage.

Un premier travail de recensement des principales solutions alimentaires qui existent à date et qui ont démontré leur efficacité dans la réduction des émissions de méthane des élevages de ruminants a été effectué conjointement par notre Conseil Scientifique (CSNA) et notre groupe de travail « Carbone ». Ce document, prochainement disponible, se concentre sur les solutions permettant d'obtenir un impact direct via l'alimentation.

Dans le même temps, le CSNA a échangé avec l'IDELE sur le projet Méthane 2030.



## 3. S'engager collectivement contre la déforestation

Conscients des enjeux inhérents à l'importation de soja, les fabricants d'aliments travaillent depuis de nombreuses années à la durabilité des chaînes d'approvisionnement afin de faire du soja « non-déforestant » et issu de terres n'ayant pas été converties le standard du marché.



1

Structuration en **2018** de l'engagement « **100% des approvisionnements durables** avec un objectif **zéro déforestation** à horizon **2025** ».



2

Création en **2020** de l'**Observatoire** du **risque** de **déforestation importée** permettant de quantifier la part de **soja** potentiellement à risque de **déforestation** et de conversion dans les approvisionnements français. L'Observatoire et ses **résultats** sont **renouvelés annuellement**.



3

**Signature** en **2022** du **Manifeste Soja** qui **lutte** contre la **déforestation importée** associée au soja. Les **fabricants** d'aliments se sont **engagés** à ce que **100%** du soja utilisé dans l'**alimentation animale** présente des garanties de non-déforestation / non-conversion en **2025** (avec des paliers intermédiaires : **50%** en **2023** et **75%** en **2024**). Pour garantir les **approvisionnements durables**, les fabricants se basent sur les schémas certificateurs compatibles avec les lignes directrices de la **FEFAC (SSG)**.

### Monitorer les progrès des fabricants d'aliments

L'engagement des fabricants d'aliments de La Coopération Agricole Nutrition animale dans le Manifeste des fabricants d'aliments a montré qu'au moins 62% des volumes présentent des garanties de non-déforestation / non-conversion en 2023 (pour un objectif de 50%).



### Élargir l'étude des commodités potentiellement impactées par le risque de déforestation et de conversion



En 2024, Duralim a lancé un Observatoire Maïs visant à étudier le risque de déforestation associé à la culture de maïs, commodité potentiellement concernée par l'élargissement du périmètre du règlement. Les résultats définitifs devraient être disponibles à la fin de l'année mais les premières données montrent que le risque direct d'être exposé à la déforestation via le maïs dans l'alimentation animale est nul en France. Les prochaines recherches visent à étudier l'exposition au risque via les importations de viande et d'animaux vivants.



#### 4. Recycler les emballages vides de produits de nutrition animale :

### Quelques chiffres

Officiellement lancé en juillet 2023 par les trois syndicats de la nutrition animale, VALORALIM a déjà collecté environ **1740 tonnes** d'emballages.

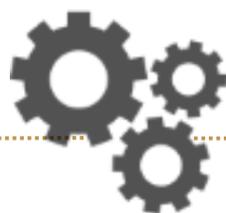


En juillet 2024, **2125 points de collecte** appartenant à des distributeurs, coopératives agricoles ou négoce, se sont engagés auprès d'A.D.I.VALOR pour assurer les opérations de collecte.

Ce sont **242 metteurs en marché, fabricants d'aliments ou distributeurs de produits de nutrition animale destinés aux éleveurs français**, qui se sont engagés dans la démarche VALORALIM.



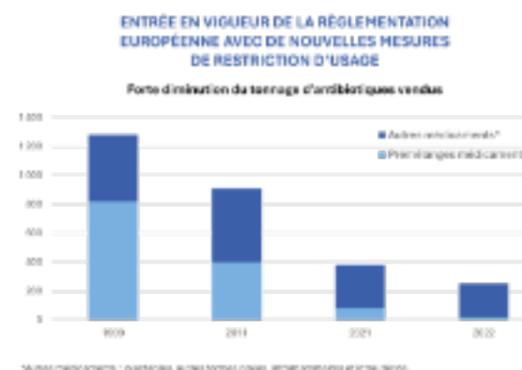
Cela couvre plus de **80%** du gisement total d'emballages vides de produits de nutrition animale. Une vraie réussite pour une première année d'exercice.



## Contribuer à la santé et au bien-être des animaux

### 1. Faciliter le développement des solutions nutritionnelles favorables au bien-être et à la santé des animaux

Depuis 2011, la profession s'est engagée aux côtés des éleveurs et des pouvoirs publics dans la lutte contre l'antibiorésistance en étant partie prenante des plans Ecoantibio 1 et 2. Cet engagement s'est traduit par une baisse continue du recours à l'aliment médicamenteux pour soigner des groupes d'animaux. L'entrée en vigueur du règlement aliment médicamenteux début 2022, en restreignant les règles de prescription des antimicrobiens, n'a fait que renforcer cette tendance. La publication mi 2024 de l'acte délégué établissant les niveaux de contamination croisée et les méthodes d'analyse pour les antimicrobiens dans les aliments pour animaux devrait conduire à la quasi-disparition des antimicrobiens dans les prescriptions d'aliments médicamenteux.



Dans le même temps, le secteur a mis son savoir-faire au service de la santé en élevage en développant des solutions nutritionnelles, biologiques ou biosourcées innovantes pour contribuer à maintenir l'animal dans un bon état de santé général et diminuer le recours aux traitements médicamenteux. De nombreux travaux de recherche et développement ont été menés pour démontrer l'efficacité de ces solutions telles que les produits à base de plantes. Le secteur de la nutrition animale pourrait aller plus loin en étoffant les solutions disponibles pour les éleveurs mais il est confronté à des obstacles

réglementaires pour la mise en marché et la valorisation de ces produits. A ce titre, une révision du règlement 1831/2003 relatif à l'autorisation des additifs en alimentation animale est indispensable pour s'adapter au contexte actuel et permettre le développement de ces nouveaux usages, attendus par les éleveurs.

### 2. Améliorer la sécurité et la biosécurité lors des interventions en élevage

Assurer la sécurité des personnes (chauffeurs, éleveurs, salariés agricoles...) lors des interventions en élevage est, de longue date, identifié comme un objectif essentiel du secteur des filières animales et de la nutrition animale.

En parallèle, depuis 2008, le code du travail a établi selon ses articles R4515-1 à R4515-11 l'obligation d'un protocole de sécurité entre deux entreprises lors d'une opération chargement-déchargement. Conformément à ces articles, les exploitations agricoles sont concernées par la mise en place de ce document.

En 2022, un Comité de Pilotage « Biosécurité et Sécurité des interventions en élevage » est créé sous l'égide de la Commission « Filières animales » de LCA. Il dresse début 2023 un état des lieux de la réglementation et des bonnes pratiques de Biosécurité et de Sécurité en élevage et identifie plusieurs axes d'améliorations :

- Communiquer et sensibiliser les acteurs de la filière
- Améliorer la gestion des flux au sein de la ferme

Afin de répondre à ces différents enjeux et développer des actions opérationnelles adéquates,

La Coopération Agricole a mobilisé un alternant de septembre 2023 à septembre 2024 sur ces deux thématiques :

## Sensibilisation des éleveurs à la sécurité et à la biosécurité

### Une campagne de sensibilisation des éleveurs :

Une campagne de communication sur les réseaux sociaux a permis de porter à connaissance des professionnels de l'élevage les bonnes pratiques en matière de sécurité et de biosécurité.

A cette fin, dix messages ont été sélectionnés. Ils ont chacun été imagés et mis en forme pour une diffusion sur les réseaux sociaux. Au total, 10 tweets, 3 publications LinkedIn et un site internet ont permis la diffusion de cette campagne lors d'une première vague en avril 2024. Un résultat marqué par 10 000 vues, une centaine de « j'aime » mais la nécessité d'insister pour toucher les principaux concernés : les éleveurs et opérateurs des filières animales. Une deuxième vague est programmée en octobre, avec des messages retravaillés et des méthodes de diffusion complémentaires.

### Un Théma Biosécurité et Sécurité en élevage :

Les coopératives traitent de plus en plus des sujets de sécurité et de biosécurité, avec notamment la dimension transversale d'Une Seule Santé. Pour mettre en valeur leurs travaux, le format du Théma couramment utilisé au sein de La Coopération Agricole dans le cadre du CASDAR s'est imposé.

Outils de suivi sanitaire, journées de sensibilisation à la biosécurité et/ou à la sécurité, solutions de contention, exosquelettes, ou encore démarches « One Health » : quinze coopératives partout en France ont alors pu témoigner de leurs bonnes pratiques.

L'ANSES, la Caisse Centrale MSA et Vetagrosup/ARS ont également pu s'exprimer dans ce Théma et donner leur avis sur l'importance de ces sujets et le rôle des coopératives vis-à-vis de ceux-ci.

Vous pouvez retrouver ce Théma sur le site de La Coopération Agricole en version dématérialisé.

### Accompagner et les coopératives dans la gestion des flux sur l'exploitation avec un démonstrateur d'outil : DÉPOSE

Une des principales conclusions du rapport précité est que l'attention portée à la sécurité des intervenants en élevage nécessite que l'intervenant ait identifié préalablement le type de risque auquel il est sujet. Or, le Document Unique, censé identifier ces risques pour mieux les prévenir, est peu mis en place dans les élevages et encore moins tenu à jour ou consulté par les intervenants.

Pour faciliter son déploiement, le Comité de pilotage du projet a souhaité travailler à la dématérialisation du protocole de sécurité, sous forme de preuve de concept.

Un groupe de travail composé de plusieurs coopératives a défini les besoins liés à un outil. Le projet DÉPOSE (pour Dématérialisation et Établissement du Protocole Obligatoire de Sécurité en Elevage) a vu le jour avec l'objectif suivant : créer un protocole de sécurité dématérialisé, coconstruit par l'éleveur et l'entreprise intervenante sur l'exploitation, le stocker en ligne pour ensuite le diffuser aux opérateurs de chargement et déchargement en élevage.

Ainsi, une trame de protocole, un cahier des charges puis un démonstrateur d'outil informatique ont été développés au cours de l'été 2024. Ces travaux, alimentant par ailleurs un mémoire de fin d'études, ont permis de cibler au mieux les besoins des coopératives grâce à une phase de test, pour préparer un éventuel développement à grande échelle.

### Créer une dynamique avec le Manifeste « sécurité des livraisons d'aliments en élevage »

A l'occasion du SPACE et du Sommet de l'élevage 2023, La Coopération Agricole Nutrition animale s'est mobilisée, avec le SNIA, en faveur de la prévention et de la sécurité des Femmes et des Hommes du secteur. Une Charte d'engagement "Sécurité des livraisons en élevage" a été signée par les dirigeants des entreprises de nutrition animale et les entreprises de transport intervenant dans les livraisons d'aliments en élevage. L'objectif : créer une dynamique commune pour la sécurité des salariés. Pour l'entretenir, un suivi de cette charte par la Commission logistique est en cours de construction.



<sup>1</sup>Dématérialisation et Établissement du Protocole Obligatoire de Sécurité en Elevage

# Nourrir en quantité, qualité et diversité

## 1. Maintenir un haut niveau de sécurité sanitaire des aliments

### Faire évoluer les outils « sécurité sanitaire » de la profession pour les conforter et les renforcer

Conscients de l'importance des enjeux sanitaires, le secteur a créé, dès 2008, l'association OQUALIM, pour la sécurité sanitaire des aliments pour animaux d'élevage. L'association anime le système de certification sanitaire et qualité du secteur et pilote les plans d'autocontrôles mutualisés entre les usines de France. OQUALIM est devenue aujourd'hui une référence.



En 2023,

**340 sites certifiés OQUALIM**

**> 95% de la production française d'aliments composés**

Au cours de l'année écoulée, La Coopération Agricole Nutrition animale a travaillé avec ses partenaires à la création d'une entité unique, fédérant les démarches, expertises, outils actuels et à venir de management de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments pour animaux. Cette nouvelle entité rassemblera toutes les missions actuelles d'OQUALIM, Qualimat, Qualimat SO et la part de sécurité sanitaire et de qualité abritée par Oqualim SE et dotera le secteur.

**Notre objectif ? toujours mieux structurer et coordonner les démarches collectives pour la sécurité sanitaire et la qualité des aliments pour animaux pour une sécurisation forte des filières d'élevage. Notre échéance ? être opérationnel au 1er janvier 2025.**

### Faire reconnaître les solutions de sécurisation mise en place par la profession

Dans le cadre de ses travaux sur la qualité sanitaire, la profession recherche et développe en permanence des outils de sécurisation de sa chaîne. De nouveaux moyens de maîtrise technologique des contaminants sont mis au point et leur efficacité validée. Malheureusement, l'administration reste excessivement timide à reconnaître les solutions mises en place malgré les éléments de preuve d'efficacité apportées.

Ainsi, La Coopération Agricole Nutrition animale travaille depuis plusieurs années avec la DGAI à la rédaction d'un guide de gestion des alertes salmonelles. Dans ce cadre, les preuves d'efficacité de l'action assainissante de la presse à granuler ou du traitement par les acides des matières premières sont à disposition de la DGAI depuis plusieurs années. Mais nos interlocuteurs sont, à notre grand regret, aux abonnés absents sur ce dossier depuis plus d'un an, le guide et les reconnaissances officielles des outils développés au point mort.

Les opérateurs ont besoin de visibilité sur ce qu'ils peuvent ou non utiliser comme solution en temps de crise... pour autant, ses outils doivent impérativement se préparer par temps calme...



### Accompagner les adhérents en cas d'alertes

La Coopération Agricole Nutrition animale accompagne au quotidien ses adhérents confrontés à des non-conformités sur matières premières ou sur produits finis.

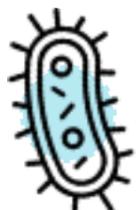
En 2024, plus particulièrement, deux cellules de suivi ont été mises en place, la première à la suite de la contamination d'un lot de tourteau de colza non OGM par du colza OGM, la seconde à la suite de la détection d'aflatoxine B1 dans un lot de tourteau de soja.



Ces cellules de suivi permettent une information et une analyse de risques partagées entre tous les opérateurs impliqués dans l'alerte, une information homogène des fabricants et des filières animales concernées sur la situation et sur les modalités de gestion discutées avec les Pouvoirs publics. Les RETEX qui en résultent permettent d'identifier des voies d'amélioration et d'enrichir le corpus des bonnes pratiques professionnelles, pour toujours mieux anticiper et gérer les alertes. Ainsi, salmo-check est né hier du retour d'expérience des alertes salmonelles. Sur le même principe, OGM-check verra le jour fin 2024 / début 2025 pour accompagner les opérateurs de nutrition animale dans la gestion des aliments destinés aux filières « nourris sans OGM ».

### Acquérir de la connaissance sur les risques émergents pour mieux les anticiper

La Coopération Agricole Nutrition animale reste mobilisée et vigilante sur les contaminants émergents (ou ré émergents) et leurs impacts sur la santé animale et humaine. Sa participation aux travaux de la Plateforme de Surveillance de la Chaine Alimentaire ou au Comité d'Orientation Thématique Santé, Bien-être et Alimentation animale de l'ANSES s'inscrivent pleinement dans cette ambition de mieux connaître, mieux surveiller pour mieux anticiper.



Évaluer le risque pour les aliments composés pour animaux d'être vecteur de *Listeria monocytogenes* dans les filières lait cru et envisager, le cas échéant, des mesures de prévention et de surveillance adaptées, tel était l'objectif de l'étude pilotée par Nutriacces (fabricants d'aliments du Centre-Est et Sud), avec l'appui de La Coopération Agricole Nutrition animale et du SNIA. Cette étude permet de conclure que le risque *Listeria monocytogenes* est faible voire négligeable dans les aliments composés industriels, ces derniers constituant un vecteur possible mais très minoritaire. Elle identifie quelques pistes complémentaires de travail. Autres contaminants émergents qui mobiliseront la section au cours des prochains mois : les substances per et polyfluoroalkylées (PFAS) ainsi que les mycotoxines émergentes en lien notamment avec le changement climatique.

## 2. Accompagner les filières dans toute leur diversité

La Coopération Agricole Nutrition animale participe aux travaux de la plupart des interprofessions animales (ANVOL, INAPORC, CNPO, CLIPP, Interprochasse) pour y apporter l'expertise des coopératives en termes de nutrition et de structuration de filière et coconstruire des solutions performantes économiquement, sanitaires et environnementalement qui répondent à toutes les attentes des consommateurs, à tous les instants de consommation : du produit « standard » au produit sous signe officiel de qualité.

Absente des interprofessions ruminants (CNIEL et INTERBEV), elle souhaite développer le dialogue avec ces dernières, dans un esprit de co-construction et de valorisation des solutions nutritionnelles qui répondent aux enjeux des filières laitières, ovines et bovines.

## Notre gouvernance

 <b>David Saelens</b> NOVIAL	 <b>Jean-Claude Virenque</b> NATERA/SOLEVIAL	 <b>Frédéric Monnier</b> CAVAC
 <b>Mickaël Marcerou</b> ARTERRIS	 <b>Jean-Louis Zwick</b> MAÏSADOUR	 <b>Jean-Marc Le Franc</b> TERRENA
 <b>Christelle Houdard</b> LE GOUESSANT	 <b>Christophe Verdout</b> SOREAL	 <b>Christian Sondag</b> LORIAL

## Notre Conseil de section

 <b>Didier Brechet</b> OXYANE	 <b>Jean-Luc Doneys</b> ALTITUDE	 <b>Jacky Goubault</b> NEALIA
 <b>Jean-Luc Cade</b> GARUN PAYSANNE	 <b>François Pellet</b> CCPA	 <b>Laurent Stefanini</b> ALICOOP
 <b>François Bloc</b> NAT'UP	 <b>Sébastien Lemièrre</b> AGRIAL	 <b>Gabriel Pecoul</b> AGRIAL
 <b>Alexandre Bourge</b> EUREDEN		

## Invité permanent

 <b>Hubert Rolland</b> ADM
----------------------------------



# Notre équipe

Maël Bernard-Brunet



Nathalie Rigny

Assistante

Céline Ravel

Qualité et filières  
aval



Valérie Bris

Directrice LCA Nutrition animale  
Instances décisionnelles et relations  
européennes

Eloïse Mas

Environnement et  
durabilité

# Annexe 1

## Nos Groupes de Travail

(Retrouvez les membres sur demande à [nutritionanimale@lacoopagri.coop](mailto:nutritionanimale@lacoopagri.coop))

### Filières :



#### Commission Filières Qualité - Référent LCA Céline Ravel

Accompagner le développement des cahiers des charges Qualité (non OGM, AOP, Label Rouge, Bio, Local)

#### Commission Mash - Référent LCA Valérie Bris (par intérim)

Améliorer les connaissances du marché, des acteurs, de la réglementation concernant les aliments mash

#### CNEF (Club de Nutrition Equine Française) - Référent LCA Valérie Bris (par intérim)

Représenter et défendre les intérêts des fabricants d'aliments pour chevaux

### Approvisionnement :



#### Commission Logistique - Référent LCA Eloïse Mas

Répondre aux problématiques liées au transport de marchandises : approvisionnement en matières premières, livraisons d'aliments composés dans les élevages

#### Commission Matières Premières - Référent LCA Valérie Bris (par intérim)

Répondre aux questions sur les approvisionnements matières premières : marché et contrats d'achats, exigences qualité

### Qualité - Hygiène - Sécurité - Environnement - Sanitaire :



#### GT enjeux industriels - Référent LCA Benoit Fourché

Apporter une expertise technique et/ou réglementaire sur des sujets d'intérêts communs relatifs aux problématiques industrielles de type : gestion de l'eau/sobriété hydrique, exposition aux poussières et sécurité des travailleurs, installations classées pour la protection de l'environnement...

#### Groupe de Travail Biosécurité - Référent LCA Céline Ravel

Elaborer des documents concrets et opérationnels, ainsi que des outils de référence, pour assurer et améliorer la biosécurité en élevage

#### Groupe de Travail Carbone - Référent LCA Eloïse Mas

Harmoniser les outils de mesure des impacts environnementaux, agir pour la décarbonation des activités de nutrition animale, faire reconnaître les

## Annexe 2

Nos représentants dans les structures		
	CS Céréales CS Viandes Blanches	Christophe VERDOT (SOREAL) Frédéric MONNIER (CAVAC)
Filières avicoles		
	Titulaire Suppléant	Frédéric MONNIER (CAVAC) Jean-Marc LE FRANC (TERRENA)
	Titulaire	Frédéric MONNIER (CAVAC)
	Titulaire	Jacky GOUBAULT (NEALIA)
	Titulaires	Jean-Marc LE FRANC (TERRENA) Fabrice ROCHETEAU (CAVAC)
	Titulaires Suppléant	Jean-Marc LE FRANC (TERRENA) Fabrice ROCHETEAU (CAVAC) Mickaël ALEXANDRE (Le Gouessant)
	Titulaires	Jean-Louis ZWICK (Mâisadour) Jean-Marc LE FRANC (TERRENA) Jean-Luc FOURMOND (AGRIAL)
	Titulaires Suppléants	Jean-Marc LE FRANC (TERRENA) Fabrice ROCHETEAU (CAVAC) Mickaël ALEXANDRE (Le Gouessant) Jacky GOUBAULT (NEALIA)
	Titulaires Suppléant	Chantal DAVOUST (ADM) Cathy HATTE COSTA PINTO (TERRENA) Frédéric MONNIER (CAVAC) Aurélié GORY (TERRENA)
	Titulaires Suppléants	Patrice SORT (LE GOUESSANT) Frédéric MONNIER (CAVAC) Gérard RONDEL (TERRENA) Jean-Loup STERIN (NOVIAL) Raphaël BONNAULT (Le Gouessant) Patrice FAUCONNIER (OXYANE)

	Conseil d'administration Suppléant au Conseil Membres de l'AG	Gaël SAVROT (AXEREAL) Johan MARCON (SOREAL NA) Gaël SAVROT (AXEREAL) Philippe JAMONNEAU (ADM) Johan MARCON (SOREAL NA)
	Titulaire	Jacky GOUBAULT (NEALIA)
Filières porcines		
	Titulaires	Jean-Luc CADE (GARUN PAYSANNE) Frédéric MONNIER (CAVAC)
	Titulaire Suppléant	Jean-Luc CADE (GARUN PAYSANNE) Eric SCHETELAT (ADM)
Filières végétales		
	Conseil d'Administration Membres de l'AG	David SAELENS (NORIAP) David SAELENS (NORIAP) Christelle HOUDARD (Le Gouessant)
	Titulaires Suppléants	François BLOC (NAT'UP) Christophe VERDOT (SOREAL) Christelle HOUDARD (Le Gouessant) Jean-Luc CADE (GARUN PAYSANNE)
		Camille GOBIN (Le Gouessant)
		
	Titulaire	Valérie BRIS (LCA NA)
	Titulaire	Valérie BRIS (LCA NA)
	Comité des engagements	Jean-Claude VIRENQUE (UNICOR)

	Titulaires	Pascal AZAM Frédéric MONNIER David SAELENS
	Titulaires	Jean-Marc LE FRANC Laurent STEFANINI
	Titulaires	Gabriel PECOUL David SAELENS
	Titulaires Suppléant	Mickaël MARCEROU Nicolas COUDRY-MESNY David SAELENS (NORIAP)
	Titulaires	Nicolas COUDRY-MESNY (Conseil) Jean-Laurent TUSEK (Comité Animal Nutrition) Jean-François LABARRE (Comité Prémix) Louis LESUR (Comité Poisson)
	Groupe Aliment des animaux	Valérie BRIS (Présidente)
	Titulaire	Valérie BRIS

## Annexe 3 : Documents utiles

### Stratégie

- Plan sectoriel Nutrition animale (avril 2024)

### Sécurité sanitaire

#### Salmonelles

- Salmo-check : Faciliter la gestion des détections de salmonelles par les usines de nutrition animale

#### Biosécurité

- Nettoyage et désinfection de l'extérieur des camions de transport d'aliments pour animaux (mai 2020)
- Contributions de la Nutrition Animale à la Biosécurité (octobre 2021)
- Infographie Influenza aviaire hautement pathogène (mars 2023)
- Biosécurité et sécurité des personnes au moment des interventions en élevage - Inventaire des ressources existantes pour les filières (Mars 2023)

#### Produits phytosanitaires

- Synthèse - Comment appliquer la réglementation « résidus de pesticides » en alimentation animale ? (juillet 2023)

#### Signalement des non-conformités sanitaires

- Note - Signalement des non-conformités sanitaires : mode d'emploi (juillet 2023)
- Aliments médicamenteux
- Fabrication d'aliments médicamenteux - guide d'application professionnel (décembre 2021)
- Nouveau règlement 2019/4 sur les aliments médicamenteux : Questions / Réponses (février 2022)



### Qualité et cahiers des charges

#### Non OGM

- Guide Technique Analyses OGM - pour une aide au choix des méthodes d'analyse, des laboratoires et à l'interprétation des résultats (janvier 2021)
- Outil d'investigation - Analyses OGM : comment bien aborder les résultats > 0,9% ? (janvier 2021)
- Filière « nourri sans OGM (<0,9%) » - Guide à destination des opérateurs de l'aval sur la méthodologie d'échantillonnage en élevage et l'interprétation des résultats d'analyses OGM (février 2021)

#### Bio

- Notice Bio - Réglementation de l'UE applicable aux aliments pour animaux destinés aux productions biologiques (octobre 2024)

#### Local

- Approvisionnements locaux : Comment répondre aux demandes de l'aval ?

#### Protéines Animales Transformées (PAT)

- Note de synthèse - Incorporation des PAT en filières porcine et avicole (février 2021)
- Ré-autorisation des PAT en filière monogastrique : Analyse réglementaire du projet de révision du règlement n°999/2001 (juin 2021)
- Ré-autorisation des PAT en filière monogastrique : complément à la synthèse réglementaire (septembre 2022)



## Agréments et enregistrements

- Synthèse - Enregistrements, agréments et autorisations d'activité en alimentation animale (juin 2021)

## Etiquetage

- Guide pratique pour l'étiquetage des prémélanges d'additifs (juin 2022)
- Guide d'application du règlement 767/2009 pour l'étiquetage des aliments composés pour animaux (juillet 2022)

## Avis du CSNA

- Contributions de la nutrition animale au maintien des animaux en bonne santé et à la lutte contre l'antibiorésistance (février 2021)
- Contribution de la nutrition animale au bien-être des animaux d'élevage (janvier 2022)
- Les perturbateurs endocriniens en alimentation animale (avril 2023)
- Contribution du secteur de l'alimentation animale à la réduction des émissions de méthane entérique (octobre 2024)

## Risques chimiques

- Circulaire "Santé des travailleurs évaluation et prévention des risques chimiques" (mai 2023)

## Environnement

- Guide "Construire un système de management de l'environnement" (décembre 2022)
- Guide méthodologique pour le calcul de l'empreinte carbone des aliments composés (septembre 2024)

## Emissions industrielles

- Circulaire "Les rubriques IED (activités industrielles et agricoles polluantes)" (mai 2023)
- Plan de Sobriété Hydrique (juin 2024)

## Risques professionnels

- Etude "Exposition des travailleurs aux poussières : résultats de l'enquête syndicale" (janvier 2023)
- Guide méthodologique d'évaluation des risques professionnels en Meunerie et Nutrition animale (novembre 2023)



LA COOPÉRATION AGRICOLE  
NUTRITION ANIMALE